



Pierre Gros,

Président Rhône-Alpes de la Macif

## « Acculturer le sociétaire à la mobilité durable »

### **Pourquoi un assureur s'investit-il dans la mobilité durable ?**

Les effets des dérèglements climatiques sont connus. Inciter nos sociétaires à quitter des modes de transport émetteurs de CO<sub>2</sub> est dans leur intérêt. Freiner les événements climatiques aura des effets bénéfiques sur le portefeuille des assureurs et des sociétaires. Les inondations du printemps ont coûté 80 millions d'euros rien qu'à la Macif ! Nous essayons donc d'acculturer le sociétaire à la mobilité durable. Il y a une dizaine d'années, nous avons été parmi les premiers à lancer des contrats d'assurance avantageux pour les véhicules les moins polluants. Aujourd'hui, nous nous penchons sur de nouveaux contrats d'assurance qui seraient concurrentiels en fonction du mode de propulsion, mais cela demande beaucoup de réflexion car tous n'ont pas les moyens de s'offrir un véhicule hybride, plus cher.

### **Quel lien entre la prévention routière et les mobilités durables ?**

Pour l'écoconduite et la façon de conduire, on constate qu'accélérer ou freiner brutalement, c'est prendre un risque pour soi et pour les autres, et en même temps on sait que cela a une incidence sur la consommation et donc sur les émissions de CO<sub>2</sub>. Idem pour le covoiturage, dans lequel la Macif s'est investie en nouant un partenariat avec la plate-forme GoMore pour inciter ses sociétaires à y faire appel. Le covoiturage diminue le nombre de voitures sur les routes tout en augmentant la sécurité des passagers, car il a été prouvé qu'un conducteur est moins distrait s'il y a plusieurs passagers à bord.

